

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MÉNARD, Gilbert NASARRE jusqu'à 19h45, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h45, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h45 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

Secrétaire de séance : Jacqueline GATTEPAILLE

OBJET : Etude de faisabilité pour la réalisation d'une boucle d'eau tempérée géothermique pour l'Espace socio-culturel Lionel Bénier et les bâtiments du Logis des Ourneaux à Echiré - Consultation des entreprises de forage déclarée sans suite

Le Maire rappelle :

- le souhait de la commune de s'engager dans la transition énergétique par la rénovation énergétique de bâtiments d'une part et par l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans la production de chaleur d'autre part ;

- le recours au CRER (Centre régional des Energies Renouvelables - 79260 La Crèche) comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'une PAC géothermique + boucle d'eau tempérée pour l'Espace socio-culturel Lionel Bénier et le Logis des Ourneaux à Echiré ;

- la décision du conseil municipal qui, par délibération du 28 avril 2023, a retenu l'offre du groupement constitué par les bureaux d'études CEBI (mandataire du groupement) et HYGEO Eau et Environnement (cotraitant) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation d'une boucle d'eau tempérée géothermique pour l'Espace socio-culturel Lionel Bénier et le Logis des Ourneaux à Echiré, comprenant :

- Une tranche ferme (audits énergétiques et étude de faisabilité) ;
- Une tranche conditionnelle (sélection du foreur et réalisation test réponse thermique ou essais puisage).

Considérant les résultats du rapport d'étude de faisabilité géothermique présenté le 28 août 2023 par les bureaux d'études retenus, la commune a décidé d'engager la tranche conditionnelle portant sur la consultation et sélection du foreur + réalisation des tests de pompage sur le forage de réinjection.

Afin de permettre la réalisation de ce forage de reconnaissance, un marché de travaux a été lancé sous forme de procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. La consultation des entreprises a été engagée le 7 novembre 2023 avec une remise des offres fixée au mardi 5 décembre 2023 à 12h00.

L'opération fait l'objet d'une tranche ferme et de 6 tranches conditionnelles qui seront réalisées en fonction des résultats obtenus :

- tranche ferme (TF) : réalisation du forage d'injection (forage d'essai) FR1 ;
- tranche conditionnelle n°1 (TC1) : réalisation du forage de captage FC1 ;
- tranche conditionnelle n°2 (TC2) : déplacement vers une autre implantation et réalisation d'un autre forage d'injection FR2 ;
- tranche conditionnelle n°3 (TC3) : déplacement vers une autre implantation et réalisation d'un autre forage de captage FC2 ;
- tranche conditionnelle n°4 (TC4) : prolongement du forage de rejet FR2bis vers la nappe de l'Infratoarcien ;
- tranche conditionnelle n°5 (TC5) : prolongement du forage de captage FC2bis vers la nappe de l'Infratoarcien ;
- tranche conditionnelle n°6 (TC6) : comblement du forage d'essai (en cas d'échec de reconnaissance).

Une seule offre a été reçue dans le temps imparti pour ce marché.

Après négociation engagée avec le candidat comme prévu dans le règlement de la consultation,

Après contrôle et analyse de l'offre conformément au règlement de la consultation, il ressort de cette analyse les constats suivants :

- **absence d'offre concurrente,**
- **insuffisance d'entreprises qualifiées pour ce type de travaux dans le secteur,**
- **pertinence sur la date prévisionnelle de début des travaux envisagée dans la consultation pour les forages,**
- **incertitude sur le choix du matériau des tubages : PVC ou Inox.**

Compte tenu de ces éléments, et considérant que la concurrence est insuffisante pour obtenir une offre économiquement la plus avantageuse,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de déclarer sans suite la procédure de cette consultation pour motif d'intérêt général lié à une insuffisance de concurrence et à une nécessité de redéfinition des besoins ;**
- d'autoriser le Maire à relancer une nouvelle consultation, selon une procédure adaptée, pour l'attribution de ce marché.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 15 décembre 2023



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Jacqueline GATTEPAILLE

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 19 DEC. 2023

Notifié ou publié le : 19 DEC. 2023